

## **P**ROFIL DU BÉNÉVOLE

Pour bien situer toute l'importance de la présente politique, il est essentiel de tracer le profil du bénévole en loisir au Québec.

Cette vue d'ensemble présente les principales caractéristiques du bénévole type en loisir, décrit ses motivations premières et évalue sa contribution à la société et à sa communauté.

Mais d'abord, voici quelques points de références sur le bénévolat en général au Québec.

### **■ AU QUÉBEC**

L'enquête de Statistique Canada sur le bénévolat, menée en 1986-1987, révèle que 19% de la population participe à des activités bénévoles.

Toujours selon cette enquête, il apparaît que les personnes bénévoles:

- sont autant des hommes (48%) que des femmes (52%);
- ont entre 35 et 44 ans (26%);
- sont plus scolarisées et mieux rémunérées que la moyenne de la société.

Quant au modèle de répartition des tâches entre hommes et femmes dans le milieu du bénévolat, il correspond à celui existant dans le milieu du travail en général: les hommes se retrouvent plus souvent que les femmes à des postes de commande.

### **■ LA SITUATION SELON LES RÉGIONS**

Les régions du Québec qui enregistrent le plus haut taux de bénévoles sont:

- Le Bas Saint-Laurent — Gaspésie, 28%;
- La Côte-Nord, 27%;
- Le Saguenay — Lac-Saint-Jean, 22%.

De façon générale, plus un milieu est urbanisé, plus le taux de bénévolat a tendance à diminuer:

- Île de Montréal, 9%;
- Rive-Sud de Montréal, 11%;
- Nord de Montréal, 13%.

La région de Québec fait exception puisque 19% des gens qui y vivent participent à des activités bénévoles<sup>6</sup>.

### **■ DANS LE SECTEUR DU LOISIR**

Environ 200 000 bénévoles oeuvrent dans le domaine du loisir au Québec. Ils représentent plus du tiers des effectifs bénévoles québécois<sup>7</sup>.

En loisir, comparativement aux autres secteurs, le nombre d'hommes est plus élevé et ils font partie d'une catégorie d'âge plus jeune<sup>8</sup>.

### **■ ÉVALUATION FINANCIÈRE DE LA CONTRIBUTION BÉNÉVOLE**

Selon les dernières données disponibles qui remontent à 1979-1980, chaque bénévole en loisir au Québec consacre une moyenne de 100 heures par année à ses activités<sup>9</sup>. Même si cette statistique risque d'être conservatrice en 1989, combien coûterait la rétribution de ces heures de travail?

Dans l'industrie de services, le salaire moyen est de 387,75 \$ par semaine<sup>10</sup>. Si les bénévoles

6. Institut québécois d'opinion publique, *Étude sur le loisir des Québécois*, réalisée à la demande du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Conférence nationale du loisir, 1985, p. 112.

7. Gilles PRONOVOST, *Éléments de réflexions sur la situation du loisir au Québec*, op.cit. 1987, p. 47.

8. Micheline PAYETTE et François VAILLANCOURT, *Le portrait des bénévoles québécois*, Montréal, Université de Montréal, Centre de recherche en développement économique, 1983.

9. Ibid., p. 84.

10. Bureau de la statistique du Québec, 1987.

en loisir au Québec étaient rémunérés à ce taux, cela représenterait un total impressionnant de plus de 200 millions de dollars par année.

### ■ LES MOTIVATIONS DES BÉNÉVOLES EN LOISIR

Il n'existe pas d'étude d'ensemble sur les motivations des bénévoles en loisir. Toutefois, la consultation effectuée dans le cadre de l'élaboration de la présente politique fournit des indications précieuses à ce sujet.

Ainsi, les bénévoles agissent surtout pour leur épanouissement personnel. Dans le monde du loisir, il est fréquent que des personnes s'engagent bénévolement dans une activité parce qu'elles en sont déjà des adeptes ou encore parce que leur situation familiale les y incite.

Leurs principales motivations sont:

- le plaisir d'appartenir à un groupe, de connaître de nouvelles personnes et de développer des solidarités;
- l'amélioration de la confiance en soi et la reconnaissance par le milieu social;
- la satisfaction d'élaborer et de concrétiser des projets, de bâtir pour la génération montante, de servir la communauté, de donner de leur énergie pour une discipline sportive ou une activité de loisir qu'ils ont à coeur.

### ■ LA CONTRIBUTION DU BÉNÉVOLE À LA COMMUNAUTÉ

L'engagement social des bénévoles provient souvent de motivations personnelles, mais il rayonne inévitablement sur la communauté et lui apporte une contribution remarquable parce que:

- le bénévole est, en quelque sorte, le miroir de l'expression des besoins de son milieu en matière de loisir. Son enracinement dans la communauté favorise l'identification des besoins;
- le bénévole devient un agent de changement dans sa communauté: il est plus près des besoins, plus sensible aux attentes et plus engagé dans l'action;
- le bénévole est une force de réalisation qui s'illustre surtout par sa participation à l'organisation et à la tenue d'événements majeurs dans le monde du loisir;
- le bénévolat est créateur d'emplois. Il collabore au développement économique par la consommation de biens reliés au loisir, au sport et à la faune et par la mise en place d'infrastructures. Il contribue aussi à l'industrie touristique. De plus, le bénévolat génère environ 700 emplois directs au sein des organismes québécois de loisir;
- le bénévolat est un excellent moyen de développement personnel et un enrichissement pour la communauté. Il favorise ainsi l'amélioration de la qualité de vie dans le milieu.

## **O** RGANISMES SANS BUT LUCRATIF EN LOISIR AU QUÉBEC

Au-delà de 13 000 organismes sans but lucratif se vouent à l'organisation et au développement du loisir au Québec. Certaines de ces organisations reçoivent une aide financière de la part du gouvernement du Québec. En effet, en 1986-1987, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) leur a consacré un montant de près de 15 millions de dollars en subventions. Pour ce qui est des autres ministères qui contribuent au secteur du loisir, il est probable que «l'ensemble (de leurs) dépenses-loisir»<sup>11</sup> soit supérieur à celui du MLCP.

### ■ LES DÉTAILS

Voici la répartition du nombre de ces organismes et des subventions allouées par le MLCP selon les divers paliers d'intervention de leur action<sup>12</sup>.

Données	Paliers d'intervention		
	Provincial	Régional	Local
Nombre d'organismes sans but lucratif en loisir	131	719	12 228
Subventions totales du MLCP aux organismes sans but lucratif (en dollars)	8 861 900	5 910 200	—
Autofinancement des organismes subventionnés par le MLCP	48%	47%	—

### ■ UN BESOIN D'ENSEMBLE: LA VALORISATION DU STATUT DE BÉNÉVOLE

Depuis quelques décennies, le nombre de bénévoles a augmenté sensiblement. La diversification des activités de loisir et une plus grande disponibilité des citoyens pour des temps de loisir sont les principaux facteurs de cette croissance. De plus, le foisonnement des organismes sans but lucratif appelle la participation d'un nombre de plus en plus élevé de bénévoles.

Cette montée des plus méritoires du bénévolat a toutefois son revers de médaille: l'anonymat. Les organismes et les bénévoles se sentent un parmi tant d'autres. La reconnaissance de leurs actions a perdu de sa vivacité et de son éclat. C'est dès aujourd'hui qu'il faut réorienter la situation en encourageant et surtout en revalorisant le statut du bénévole en loisir. Le bénévole étant le pilier dans ce domaine d'activité, il est important de se préoccuper de sa condition.

11. Gilles PRONOVOST, *Éléments de réflexion sur la situation du loisir au Québec*, op.cit., 1987, p. 51.

12. Données de 1986-1987 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

# P

## RINCIPES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE SUR LE BÉNÉVOLAT EN LOISIR

Les principes directeurs revêtent une importance déterminante car ils sont la pierre d'assise de la politique. Les principes suivants, reconnus par l'ensemble des partenaires, ont servi de guide pour établir les objectifs présentés dans le présent document:

- le bénévole joue un **rôle indispensable** dans le développement du loisir et dans l'évolution de notre société;
- le bénévole contribue à rendre **accessible le loisir à l'ensemble de la population**;
- le bénévole en loisir **choisit librement** cet outil de **développement personnel et social**;
- le bénévole et l'organisme auquel il appartient doivent être soutenus par des **moyens souples** propres à respecter l'autonomie des individus;
- le bénévole en loisir, par son action, permet l'expression des besoins et leur apporte des réponses originales et immédiates qui ne nécessitent pas toujours une intervention gouvernementale directe; **il permet ainsi l'expression d'autres intérêts et préoccupations et élargit les centres décisionnels de notre société**;
- le bénévole, en se donnant des structures organisationnelles, assure la **survie de ses connaissances et la continuité de son action**;
- l'action du bénévole est reconnue comme **un apport au développement économique, social et culturel**.

# O

## RIENTATION MAÎTRESSE DE LA POLITIQUE: VALORISER ET SOUTENIR

Une orientation guide tous les partenaires dans l'élaboration de la politique. Ainsi, tous les objectifs retenus et tous les moyens envisagés pour les réaliser convergent vers une cible précise:

### **VALORISER LE BÉNÉVOLE ET SOUTENIR SON ACTION**

Pour atteindre ce but, de grands axes d'intervention ont été déterminés à partir des besoins des bénévoles. Ces axes représentent, en quelque sorte, le tronc sur lequel se greffent les autres éléments.

## **A** XES D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉS ET OBJECTIFS

Après avoir identifié la problématique au niveau des différents secteurs d'activités en loisir, lors des consultations menées en vue d'élaborer la présente politique, plusieurs points communs sont ressortis. Les pièces majeures sont devenues les axes tels qu'énoncés:

- la promotion;
- la formation;
- l'information;
- la consultation;
- la sécurité;
- les ressources;
- l'incitation au bénévolat.\*

### ■ LA PROMOTION

S'il est vrai que le bénévole en loisir est l'expression des besoins de son milieu, qu'il constitue un agent de changement dans sa communauté, qu'il incarne une force de réalisation, il est facile de conclure que la promotion doit d'abord se faire autour de la personne bénévole elle-même et l'attention doit être attirée sur ses besoins.

D'autre part, dans presque tous les secteurs d'activités, la relève ne semble pas assurée et le recrutement représente un perpétuel défi.

Selon les intervenants dans le loisir socio-culturel, il faudrait projeter une image plus attrayante du bénévole et alléger ses tâches.

Au palier municipal, c'est avant tout des problèmes de communication qui limitent l'action bénévole.

Au palier provincial, le bénévolat de plein air dans les parcs est un nouveau secteur en plein développement et il mérite d'être davantage connu.

### OBJECTIF :

Promouvoir l'importance du rôle social du bénévole dans le loisir au Québec par une mise en évidence de son action et de sa participation.

### ■ LA FORMATION

Dans l'ensemble des secteurs d'activités de loisir, plusieurs bénévoles aimeraient recevoir une formation générale en gestion, en animation. Il existe plusieurs cours et documents de référence sur ces sujets. Il est important de s'interroger sur les besoins actuels des bénévoles et de s'assurer que les programmes de formation leur sont accessibles et répondent à leurs attentes.

### OBJECTIF:

S'assurer, en concertation avec les partenaires concernés, que les bénévoles aient accès à des moyens de formation répondant à leurs besoins et susceptibles de les aider dans l'organisation et le développement de leur secteur d'activités.

De plus, les bénévoles demandent que les connaissances et habiletés acquises au cours de leurs expériences soient reconnues au plan scolaire ou professionnel.

Le ministère de l'Éducation accorde à tout adulte le droit à des services continus d'évaluation des acquis scolaires et cela, même sans avoir suivi de cours. De plus, grâce à son système de reconnaissance des acquis extra-scolaires, le ministère de l'Éducation reconnaît des connaissances et des habiletés acquises au cours de périodes de formation ou d'expériences pratiques, dans la mesure où elles sont jugées en accord avec les objectifs essentiels des programmes de formation du secondaire.

\* Cette disposition est aléatoire et ne représente pas un ordre de priorité.

Au collégial, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science et le réseau des cégeps offrent pour leur part des services de reconnaissance d'acquis à des fins scolaires. Chaque cégep exerce une autonomie en la matière.

Pour ce qui est des universités au Québec, chacune a ses propres politiques.

Finalement, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu expérimente actuellement des formules pour reconnaître des acquis de compétence aux adultes.

#### OBJECTIF :

S'assurer que les bénévoles aient accès à des services de reconnaissance, tant professionnelle que scolaire, des connaissances et des habiletés acquises soit au cours de périodes de formation, soit lors d'expériences pratiques dans le bénévolat, ou les deux.

#### ■ L'INFORMATION

Actuellement, aucun outil de référence ne fournit une image complète et spécifique du phénomène du bénévolat en loisir au Québec. Combien y a-t-il exactement de bénévoles? Quel est leur profil socio-économique? Quel est leur cheminement? Quelles sont leurs motivations?

#### OBJECTIF :

Recueillir, rendre accessible et maintenir à jour des données sur le bénévolat en loisir.

D'autre part, les bénévoles ont besoin d'information sur des dossiers précis comme les tendances dans les différents secteurs d'activités du loisir, le recrutement de bénévoles, la recherche de financement.

#### OBJECTIF :

Développer et fournir aux organismes des moyens de recueillir de l'information sur le bénévolat en loisir.

#### ■ LA CONSULTATION

Les bénévoles veulent jouer un plus grand rôle et assumer des responsabilités accrues dans les dossiers les concernant, particulièrement lors de consultations dans le domaine du loisir.

Dans l'ensemble, les bénévoles disent ne pas être associés d'assez près aux décisions. Ils voudraient être plus actifs dans les prises de décision et les suites à donner. Cette participation aurait l'avantage de créer, entre les partenaires, un climat de confiance propice à la collaboration.

Au niveau local, les bénévoles soulèvent le même problème. Ils se sentent loin des centres de décision au sein même de leur association.

#### OBJECTIF :

Identifier, en concertation avec les bénévoles, les mécanismes à améliorer afin de favoriser une plus grande participation des bénévoles au processus décisionnel ministériel en matière de loisir.

#### ■ LA SÉCURITÉ

Plusieurs bénévoles prennent conscience du risque potentiel de poursuite pour responsabilité civile dans le cadre de leurs actions. Ils craignent les conséquences d'une réclamation contre eux.

Les bénévoles s'en remettent aux municipalités, mais toutes ne possèdent pas des couvertures pour responsabilité civile. Ils se tournent aussi vers leurs organismes provinciaux, mais certains ne détiennent aucune assurance à cet effet. Un des points soulevés pour expliquer cette lacune est la hausse vertigineuse des primes survenue au début des années quatre-vingt. Une étude réalisée à ce sujet par le Groupe Sobeco Inc.

mentionne que les fédérations peuvent toujours obtenir une police d'assurance quoique:

- «les primes sont plus élevées, bien que non exorbitantes;
- les limites d'indemnité peuvent être réduites;
- des exclusions additionnelles ont été ajoutées». <sup>13</sup>

**OBJECTIF :**

Faire en sorte que les bénévoles en loisir puissent bénéficier d'une assurance couvrant la responsabilité civile, par différents moyens pouvant être mis en place relativement à la sensibilisation, à la concertation et au regroupement des personnes impliquées.

Les administrateurs bénévoles souhaitent que la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec leur reconnaisse le statut de bénévole afin de pouvoir bénéficier d'une réduction sur les primes, actuellement alignées sur celles des travailleurs à temps complet.

**OBJECTIF :**

Étudier la possibilité que la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec crée une catégorie qui tienne compte des spécificités des administrateurs bénévoles au sein d'organismes sans but lucratif.

**LES RESSOURCES**

Les bénévoles participent de plus en plus à la recherche de financement des activités et des organismes dans lesquels ils évoluent.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche apporte lui aussi un financement et un

soutien aux organismes provinciaux et à certains organismes régionaux.

Les bénévoles souhaitent toujours recevoir un soutien financier de la part de l'État qui leur permette de s'engager davantage dans le développement de la pratique de leurs activités de loisir, de sport et dans celles reliées à la faune.

Il semble d'autre part qu'un certain nombre de bénévoles des paliers local et régional désirent plus d'information sur les politiques de financement que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche applique aux organismes de loisir, de sport et de faune.

Ils souhaitent aussi obtenir un appui technique et professionnel à leurs actions.

Finalement, vu l'accroissement du nombre d'organismes communautaires au sein des municipalités, les bénévoles en loisir demandent aux municipalités de continuer à soutenir leurs actions en leur fournissant, entre autres choses, des ressources matérielles.

**OBJECTIFS :**

Soutenir financièrement les organismes de loisir, de sport et de faune et faire connaître les critères du MLCP en matière de financement des organismes sans but lucratif.

Développer et mettre à la disposition des bénévoles des ressources techniques et professionnelles supplémentaires afin de soutenir leurs actions.

Développer et poursuivre les ententes scolaires et municipales afin que les bénévoles en loisir puissent bénéficier de locaux et d'équipements adéquats.

13. Groupe Sobeco Inc., *Étude sur la situation et les perspectives en assurances générales pour les camps de vacances, bases de plein air, stations de ski, Zecs, pourvoies et autres équipements récréo-touristiques*, réalisée pour le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1988, p. 48.



## ■ L'INCITATION AU BÉNÉVOLAT

Selon une enquête de Statistique Canada (1986-1987), le Québec détient le record du plus bas taux de bénévolat au Canada.

Nombre et taux de participation des bénévoles à travers le Canada <sup>(14)</sup>

	Bénévoles (000)	Taux de participation (%)
Canada	5,368	27
Terre-Neuve	111	26
Île-du-Prince-Édouard	33	34
Nouvelle-Écosse	220	32
Nouveau-Brunswick	163	30
Québec	999	19
Ontario	1,885	26
Manitoba	306	38
Saskatchewan	281	38
Alberta	706	40
Colombie-Britannique	664	29

D'ailleurs, la plupart des secteurs d'activités du loisir sont actuellement confrontés à des difficultés de recrutement.

### OBJECTIF :

Faire connaître aux jeunes d'âge scolaire la réalité du bénévolat en loisir ainsi que les motivations qui incitent les personnes à s'engager bénévolement

14. Statistique Canada, Enquête sur le bénévolat, 1986-1987.

# R

## ÔLES DES PARTENAIRES

Lors du Sommet québécois du loisir, au printemps 1987, les organismes de loisir sans but lucratif, les municipalités et le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et les autres ministères associées à cette démarche se sont entendus sur leurs rôles respectifs dans le monde du loisir.

Pour la réalisation de la présente politique, les responsabilités de chacun s'inspirent des lignes directrices de la déclaration liminaire sur les rôles des partenaires.

Avant de préciser ce qui apparaît être le rôle de chacun des partenaires dans la mise en place de la présente politique, il est important de faire un bref rappel du rôle du bénévole en loisir.

### **Les bénévoles dans les associations**

Les bénévoles sont les premiers concernés par le développement de leur discipline ou de leur secteur d'activité.

C'est sur eux que reposent la continuité et la permanence de l'action dans le champ d'intervention pour lequel ils se dévouent.

Au sein des associations de loisir, les bénévoles jouent de multiples rôles, que ce soit la régie, la gestion, le financement, l'animation ou l'organisation.

Ils sont 200 000 au Québec à faire profiter la collectivité de leur engagement.

### **■ AU PALIER LOCAL**

#### **La municipalité**

La municipalité constitue le palier de gouvernement le plus près des citoyens et des bénévoles en loisir. Pour répondre aux attentes des citoyens en matière d'activités, de services et d'équipements de loisir, la municipalité s'associe, dans certains cas, aux associations locales sans but lucratif. La municipalité est en contact constant avec les bénévoles et bénéficie de ses services. Elle a donc tout intérêt à participer à la promotion du rôle des bénévoles en loisir.

La municipalité doit assurer la concertation sur son territoire, dans le domaine du loisir, avec le milieu scolaire, les associations locales sans but lucratif et les organismes à but lucratif. La concertation permet d'établir les champs d'action de chacun. De cette façon, le rôle des bénévoles dans la communauté peut être clairement défini.

Les municipalités ont aussi la responsabilité d'associer de plus en plus les bénévoles à la prise de décision, en matière de loisir, selon leur champ de compétence respectif.

Finalement, les municipalités pourraient prévoir une assurance couvrant la responsabilité civile pour les bénévoles qui font partie d'un organisme sans but lucratif qui n'a pas d'instance provinciale. Au moins, elles pourraient informer les organismes bénévoles de la nécessité d'être couverts par une telle assurance.

#### **Les associations locales**

Les associations ou les clubs locaux regroupent des citoyens. Ils réalisent des programmes d'activités et de services qui répondent aux attentes de leurs membres. De plus, ils assurent l'expression de leurs besoins auprès des instances régionales et provinciales lorsque ces structures existent. Ils mettent sur pied les mécanismes nécessaires à chacun des niveaux d'intervention.

Ces associations participent à la concertation locale et assurent la représentation de leurs intérêts.

#### **Le secteur commercial**

Certaines entreprises commerciales se perçoivent et agissent comme des agents de développement dans la société. Elles fournissent un support à des organismes sans but lucratif en loisir. Leur aide peut être apportée sous forme de dons ou d'échanges de services. Certaines d'entre elles s'associent aux municipalités pour des prêts d'équipements tels que centres de ski, tennis, curling.

De plus en plus, ces entreprises choisissent d'apporter une aide financière, technique ou professionnelle pour s'assurer, en échange, d'une visibilité lors d'événements précis.

### **Le monde de l'éducation**

Les organismes du milieu scolaire doivent participer aux mécanismes de concertation pour réaliser et développer les ententes scolaires et municipales, afin de rendre leurs ressources matérielles accessibles à la population en dehors des périodes scolaires et pour intégrer leurs interventions dans un plan d'ensemble municipal.

De plus, le monde de l'éducation offre une multitude de cours pouvant répondre aux besoins des bénévoles en loisir. Les organisations scolaires ont donc un rôle à jouer au plan de l'initiation et de l'implication des personnes bénévoles.

## **■ AU PALIER RÉGIONAL**

### **Les associations régionales sans but lucratif**

Plusieurs organismes se sont donné une structure intermédiaire au palier régional. Ces organisations deviennent des porte-parole des associations locales, au niveau provincial. Elles ont le mandat de soutenir les groupes locaux en offrant divers services techniques et professionnels. Elles sont aussi un lieu de coordination et de concertation régionales.

### **Les Conseils régionaux de loisir**

Les Conseils régionaux de loisir (C.R.L.) sont des organismes qui regroupent tous les intervenants du loisir d'une même région, soit les municipalités, les organismes scolaires et les organismes régionaux de tous les secteurs du loisir.

Les C.R.L. sont des lieux de rencontre et d'expression des bénévoles en loisir d'une région qui unissent leurs efforts pour s'offrir les services dont ils ont besoin.

Les principaux services offerts par les C.R.L. pour répondre aux besoins de la clientèle bénévole sont:

- l'information;

- la formation;
- le soutien à la concertation;
- la promotion du bénévole et de ses réalisations;
- le soutien technique et professionnel;
- le rôle d'expert-conseil.

Ces services sont modulés selon l'expression des réalités régionales.

## **■ AU PALIER PROVINCIAL**

### **Les organismes provinciaux de loisir sans but lucratif**

Ces organismes reflètent la volonté de prise en charge de l'organisation du loisir par les citoyens. Ils sont d'abord et avant tout au service de leurs membres dont ils assurent le regroupement et la représentation. Ils font la promotion de leurs champs d'activités à l'échelle du Québec. Ils représentent les intérêts de leurs membres et élaborent l'offre d'activités et de services. Ils ont également la responsabilité d'organiser et de développer leur discipline.

Les organismes provinciaux sont particulièrement préoccupés par la question du bénévolat puisque les bénévoles constituent une partie importante de leurs ressources humaines. Voilà pourquoi ils contribuent par différents moyens à:

- faire la promotion du bénévolat;
- assurer aux bénévoles une formation adéquate;
- développer une expertise pour bien comprendre le phénomène du bénévolat dans leur secteur d'activité;
- s'assurer de l'efficacité des mécanismes de consultation auprès des bénévoles des autres paliers;
- fournir aux bénévoles une assurance couvrant la responsabilité civile.

### **Les organismes de regroupement provinciaux**

Au niveau provincial, une seule structure joue le rôle de soutien (services collectifs, soutien professionnel) pour l'ensemble des organismes et des fédérations de loisir: c'est le

Regroupement Loisir Québec. Cette structure, comme d'autres regroupements (Conférence des organismes régionaux de loisir du Québec, Fédération québécoise du sport étudiant, Corporation Sports-Québec), joue un rôle de représentation et de concertation pour certains de ses membres.

La promotion du bénévolat s'intègre dans les services de soutien qu'offre l'ensemble de ces organismes de regroupement.

Le Regroupement québécois de loisir municipal réunit les services de loisir d'un bon nombre de municipalités au palier provincial. Une de ses préoccupations est le bénévolat.

#### **Le gouvernement**

Le rôle de l'État dans le domaine du loisir consiste principalement à s'associer aux municipalités et aux associations en loisir sans but lucratif et à les soutenir dans leurs tâches de développement et d'organisation. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la

Pêche s'inscrit dans la nouvelle philosophie du gouvernement du Québec qui redéfinit son approche d'intervention et s'oriente davantage vers un modèle d'État promoteur, catalyseur, facilitateur.

Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche soutient techniquement, professionnellement et financièrement les volets promotion et consultation des bénévoles. Pour le volet connaissance du phénomène du bénévolat en loisir, il recueille et diffuse les données de nature à aider les bénévoles dans l'organisation et le développement de leur secteur d'activités.

Quant aux autres ministères concernés, particulièrement celui de l'Éducation et celui de l'Enseignement supérieur et de la Science; ils continueront, avec leurs partenaires des établissements scolaires, à explorer des moyens visant à intégrer à leurs travaux les préoccupations de formation exprimées par les bénévoles en loisir et, plus spécifiquement, la reconnaissance tant professionnelle que scolaire des connaissances et des habiletés acquises en cours de route.